



CHARTRE D'UTILISATION DES BADGES EMIS PAR LE LABORATOIRE MIRACL

Par la présente, je soussigné(e) :

- Nom & Prénom :
- # CIN :
- # Téléphone :
- Email :

Je demande :

- le badge # :
- en qualité de :
- sous la direction de :

Pour pouvoir accéder au pôle

Je m'engage à suivre toutes les règles de la présente charte.

DOMAINE D'APPLICATION DE LA CHARTRE

1. La présente charte s'applique à :

- Tout chercheur permanent du laboratoire.
- Tout doctorant du laboratoire.
- Tout visiteur accueilli dans les locaux du laboratoire.

2. Propriété :

Le badge est émis par le laboratoire et reste sa propriété.

3. Information du titulaire :

Tout titulaire d'un badge émis par le laboratoire reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte d'utilisation. Cette charte est consultable : Sous format numérique, sur le site du laboratoire.

4. Validité du badge :

- **Doctorant** : durée de son inscription en thèse.
- **Membre permanent** : période d'affiliation au laboratoire.
- **Visiteur** : durée de sa mission.

5. Obligations et responsabilité du titulaire du badge :

Le badge est nominatif et strictement personnel ; il ne peut être ni emprunté, ni prêté, ni échangé. Le titulaire du badge est seul responsable de son utilisation et assumera l'entière responsabilité de tout usage abusif. Il s'engage à conserver soigneusement son badge et à ne pas le plier ou l'endommager. Il est tenu de prendre toutes les mesures raisonnablement possibles pour en assurer la sécurité.

6. Disposition en cas de perte ou de vol du badge :

Le laboratoire n'encourt aucune responsabilité en cas de perte, vol, destruction, disparition ou utilisation abusive du badge. En cas de perte ou de vol, le titulaire est tenu d'adresser un courriel à la secrétaire du laboratoire dans les deux jours ouvrables.

7. La responsabilité du laboratoire :

Le laboratoire n'encourt aucune responsabilité en cas de dysfonctionnement technique du système de gestion des badges, des badges et des lecteurs à badges.

8. Le retrait ou modification du badge :

Le laboratoire se réserve le droit de retirer, de désactiver tout ou certaines fonctions du badge chaque fois que la sécurité ou les intérêts d'une des parties sont menacés (travaux, abus, ...).

9. Les badges temporaires :

Des badges temporaires seront éventuellement délivrés aux personnes ayant oublié leur badge en échange d'une pièce d'identité.

10. La gestion des badges :

Le système de gestion des badges dresse des journaux qui permettent d'identifier les personnes qui entrent et sortent des locaux ainsi que l'éventuels problèmes de fonctionnement du contrôle d'accès.

Fait à le

Signature du bénéficiaire précédée de la mention « Lu et Approuvée »

Avis du directeur du Laboratoire